

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 05 SEPTEMBRE 2016



Le tournoi de tennis non homologué du club de tennis de la Plagne Tarentaise a eu lieu fin août et a rencontré un franc succès.

Résultats du tournoi de tennis :

- vainqueur en simple Michel Jovet

- vainqueur en double Anthony Tresallet

La première assemblée générale du club de tennis a été organisée le 15 septembre dernier.



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille seize

Le 05 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON

Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, M. HANRARD

Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BERARD Sylvie, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, BROCHE Richard,

CLEYRAT Christian, DANCRE Francis, LUISET René, MORIN Sébastien, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël,

OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard conseillers municipaux

Excusés : Mme HARRIERE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à M. MONTILLET Gérard), Mme EMPRIN

Sylvie, conseillère municipale (pouvoir à Mme GIROD GEDDA Isabelle), Mme FAGGIANELLI Evelyne,

conseillère municipale (pouvoir à M. OUGIER Pierre), Mme BERTRAND Chantal, conseillère municipale

(pouvoir à M. PELLICIER Guy), M. BORNAND Jérémy, conseiller municipal (pouvoir à M. ANXIONNAZ

Didier), M. SERVAGEAN Daniel, conseiller municipal (pouvoir à M. BUTHOD-GARCON Freddy), M. ALLAIN

Yann, conseiller municipal (pouvoir à M. FAVRE Anthony), Mme MARCHAND MAILLET Patricia, conseillère municipale (pouvoir à Mme FERRARI Valérie),

M. ASTIER Laurent, conseiller municipal (pouvoir à M. OUGIER SIMONIN Joël), M. COLLOMB Pascal,

conseiller municipal, (pouvoir à M. BOUZON Charles), M. OLLINET Alain, conseiller municipal (pouvoir à M.

TARDY Lionel), M. GIROND Emmanuel, conseiller municipal (pouvoir à Mme BUTHOD Maryse), M. KOU-

MANOV Stefan, conseiller municipal (pouvoir à Mme Patricia BERARD),

Absents : BROCHE Gaël, SILVESTRE Marcel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Pierre Gonthier présente les orientations générales du PADD du PLU de la commune déléguée de Valezan

Après débat, le CM retient les orientations générales suivantes :

- Proposer une diversité d'habitat pour permettre à chacun de se loger, tout en modérant la croissance démographique
- Conserver la qualité paysagère, urbaine et architecturale du village / conserver le cachet du village
- Préserver les espaces agricoles pour maintenir une activité forte
- Développer le tourisme doux et maintenir les autres activités économiques
- Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel de Valezan
- Tenir compte des équipements et services dans les choix de développement et les améliorer le cas échéant

Administration générale

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE POUR LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur le maire rappelle la démission de Stéfan Koumanov à son poste de représentant titulaire au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. Il explique qu'il convient de procéder à une nouvelle élection.

Monsieur le maire rappelle que Gérard Montillet et Richard Broche se sont portés candidats. Il demande si d'autres personnes souhaitent proposer leur candidature. Aucun autre candidat ne se déclare.

Monsieur le maire passe ensuite la parole à René Allamand, président du Syndicat Intercommunal de La

Grande Plagne (SIGP). René Allamand rappelle que Stéfan Koumanov ne peut pas rester membre du SIGP en raison de ses nouvelles fonctions au sein de l'Office de tourisme de la Grande Plagne (OTGP).

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

Votants : 52

Nuls : 4

Richard Broche : 25 voix

Gérard Montillet : 23 voix

Richard Broche est donc élu représentant titulaire de La Plagne Tarentaise au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne.

Richard Broche remercie les élus pour leur confiance et assure aux membres du SIGP qu'il va travailler au mieux à leur côté pour le bien de la structure.

2. RÉGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Marie-Suzanne Groetzinger explique que la bibliothèque de la commune déléguée de Belleentre va fonctionner en réseau avec les autres bibliothèques de la commune nouvelle. Dans un premier temps, elle propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale de la commune déléguée de Belleentre et d'en définir les modalités et les critères d'élimination : mauvais état physique, nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins....

Le conseil municipal charge Philippa Reinhardt, coordinatrice des bibliothèques municipales de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle qu'elle a été définie et de signer les procès-verbaux d'élimination. (Votants : 52, pour : 52)

3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE, ÉCOLE DU VILLARD, DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Martine Hoën rappelle la mise en place à compter de septembre 2016 d'un service de restauration scolaire communal à l'école du Villard, commune déléguée de La Côte d'Aime. Les repas sont fabriqués à la cuisine centrale de Plagne Centre, et livrés. Elle précise que ce service fonctionnera toute l'année scolaire.

Martine Hoën propose ainsi d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école du Villard de la commune déléguée de La Côte d'Aime.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire communal de l'école du Villard tel qu'il lui est proposé. (Votants : 52, pour : 52)

4. . APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA HALTE-GARDERIE « VACANCIERS » LES P'TITS BONNETS

Patricia Bérard propose au conseil municipal d'approuver le projet de règlement intérieur de la halte-garderie accueil des enfants de vacanciers, « les p'tits bonnets » à Plagne Centre, considérant qu'il y a lieu de le valider annuellement.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la halte-garderie accueil des enfants vacanciers les p'tits bonnets à Plagne Centre (Votants : 52, pour : 52)

5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Patricia Bérard propose au conseil municipal d'approuver le projet de règlement intérieur du multi-accueil les p'tits bonnets à Plagne Centre, considérant qu'il y a lieu de le valider annuellement.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » à Plagne Centre (Votants : 52, pour : 52)

6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE STAGE AVEC L'ÉCOLE PIGIER

Pierre Gonthier expose qu'une étudiante de l'école PIGIER, en formation de Gestionnaire des Ressources Humaines, Bac + 3, titre certifié niveau II, intégrera le service ressources humaines de la collectivité à compter du mois de septembre 2016 jusqu'au mois de

juin 2017, pour une durée de 65 jours minimum. Une convention de stage doit être signée en conséquence. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 52, pour : 52)

7. CONVENTION ANCV – LOCATIONS MEUBLÉES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Daniel Renaud informe le conseil municipal que la commune déléguée de La Côte d'Aime dispose de locations à la semaine de chalets d'alpage. Les moyens de paiement acceptés sont, entre autres, les chèques vacances ANCV.

La fusion des communes nécessite de re-conventionner avec l'organisme précité (ANCV) puisque la collectivité territoriale, partie prenante de la convention, n'est dorénavant plus la commune de La Côte d'Aime mais la commune de La Plagne Tarentaise. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire de la commune de la Côte d'Aime déléguée à régulariser les dossiers administratifs d'adhésion à cet organisme en l'autorisant à signer la convention ou tout document nécessaire au bon fonctionnement des locations meublées sur La Côte d'Aime.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime à signer la convention avec l'organisme ANCV. (Votants : 52, pour : 52)

Ressources Humaines

8. INSTITUTION DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Pierre Gonthier rappelle que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Il explique que les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le conseil municipal décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération. (Votants : 52, pour : 52)

9. TITRES RESTAURANT

Séverine Brun explique que l'attribution des titres restaurants entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

Le Comité Technique lors de sa séance du 17 mai 2016 a émis un avis favorable à la mise en place des titres restaurants sur la collectivité de La Plagne Tarentaise. Le conseil municipal décide de fixer la mise en place des titres restaurant à partir du mois de septembre 2016 au bénéfice du personnel communal et fixe la valeur faciale du titre restaurant à 5 euros et la participation de la collectivité à 60% de la valeur du titre. (Votants : 52, pour : 52)

10. JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Pierre Gonthier rappelle qu'il appartient au conseil municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire de La Plagne Tarentaise. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique, qui dans le cas présent est favorable.

Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet ; pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail, que le lundi soit un jour travaillé ou non.

Le conseil municipal décide d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- Possibilité de travailler un jour férié précédemment chômé, à savoir : le lundi de Pentecôte
 - le lundi de Pentecôte pourra être posé en RTT ou récupération d'heures
 - une journée d'utilité publique pourra être effectuée (journée de nettoyage des stations ou fête communale particulière : fête du coq).
- (Votants : 52, pour : 52)

11. AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Pierre Gonthier explique qu'il convient de définir les autorisations d'absence dont pourra bénéficier le personnel de la collectivité. Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de jours pour chaque autorisation d'absence, après l'avis du Comité Technique favorable lors de sa séance du 17/05/16.

Le conseil municipal approuve l'instauration des autorisations exceptionnelles selon les modalités qui lui sont présentées. (Votants : 52, pour : 52)

12. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHSCT

Un règlement intérieur régissant le fonctionnement du CHSCT est obligatoire, depuis l'installation de ce dernier le 13 juin 2016.

Monsieur le maire fait lecture du règlement intérieur du CHSCT, tel que présenté et approuvé par les membres du CHSCT. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du CHSCT tel qu'il lui est présenté. (Votants : 52, pour : 52)

13. CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Pierre Gonthier explique que l'organigramme de la commune a été modifié suite au passage en commune nouvelle notamment pour la partie direction générale. Ceci afin d'assurer le fonctionnement des directions et des services en tenant compte des évolutions tant sur le plan stratégique que fonctionnel. Ainsi un nouveau mode de fonctionnement s'opère au sein de la collectivité. Il explique, d'autre part, que depuis le début de l'année, certains agents ont quitté la collectivité et ont été remplacés par des agents déjà en poste, sans création de poste supplémentaire. La collectivité veille ainsi au mieux, à la maîtrise de la masse salariale au travers d'une gestion des emplois et des compétences adaptés à ses besoins.

Il convient donc de créer un emploi d'ingénieur territorial pour les raisons ci-dessus évoquées.

Il est précisé que cette création n'augmente pas le

nombre d'agents de la collectivité mais, vient bien en remplacement d'un poste laissé vacant suite aux modifications ci-dessus énoncées

Les missions principales de ce poste seront les suivantes : Manager et coordonner les projets d'aménagement et de l'urbanisme et les services techniques ; fédérer les équipes autour des projets et être garant du fonctionnement harmonieux et efficace du pôle de compétences « techniques, aménagement et urbanisme ». Joël Ougier Simonin fait remarquer qu'il y a déjà deux ingénieurs en poste au niveau de la commune nouvelle. Il ne comprend pas cette embauche et estime qu'il serait plus opportun de recruter des agents sur le terrain. De plus, l'embauche d'une catégorie A va entraîner un surcoût sur le budget de fonctionnement ; d'autant plus, que le poste créé initialement était de catégorie C. Monsieur le maire explique qu'un des ingénieurs en place a pris la responsabilité des marchés publics et des demandes de subventions (donc de recettes en perspective) pour les travaux. Ce poste, à l'échelle de La Plagne Tarentaise, est indispensable. Il a donc été décidé de recruter un nouveau directeur qui s'occupera essentiellement des projets d'aménagement et d'urbanisme ainsi que des services techniques sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Au vu de l'importance du budget de la commune nouvelle et des 45 000 lits touristiques existants, Anthony Favre fait remarquer que la commune ne peut pas se passer d'une personne qui manage et coordonne l'ensemble des projets des 4 communes. Il insiste sur le fait que les agents de catégorie A déjà en place ont une masse de travail très importante et qu'ils ne peuvent pas tout prendre en charge. De plus, Les marchés publics vont gérer des projets avec un budget très conséquent et un agent de catégorie C ne peut plus légalement assumer ce service. Anthony Favre pense qu'il est nécessaire que les élus aient une vision plus lointaine sur le bien-fondé de ce recrutement.

(Votants : 52, pour : 51, abstention : 1 Joël Ougier Simonin)

14. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE – HIVER 2016-2017

Considérant la nécessité, chaque hiver, de recruter des agents saisonniers affectés au service de police municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison hivernale, Fabienne Astier propose pour la saison d'hiver 2016-2017, la création de 10 postes comme suit :

- 10 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 01/12/2016 au 30/04/2017, dont 2 titulaires du permis PL.

Monsieur le maire ajoute que le nombre d'agents recrutés est identique à la dernière saison hivernale.

Isabelle Girod-gedda demande si un agent sera basé sur Montchavin La Plagne toute la saison et non par intermittence.

Anthony Favre répond qu'un rendez-vous est prévu avec Fabienne Astier pour coordonner le service et l'optimiser au mieux. Monsieur le maire entend bien que la station de Montchavin La Plagne comme les stations d'altitude, a besoin d'une police municipale.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

15. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » — HIVER 2016/2017

Considérant la nécessité, chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil crèche halte-garderie les p'tits bonnets, Patricia Bérard propose de créer des postes saisonniers pour la saison d'hiver 2016-2017. Elle rappelle que l'agrément actuel de la crèche est de 37 places, et que comme l'année dernière, 22 places supplémentaires sont prévues à compter de décembre 2016 pour l'accueil des enfants de vacanciers.

Elle propose que le nombre de postes soit identique à celui de la saison 2015-2016, répartis comme suit :

- 7 auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices :

- 1 pour la période du 1er décembre 2016 au 29 avril 2017 – 35 heures

- 6 pour la période du 05 décembre 2016 au 29 avril 2017 – 35 heures

- 4 adjoints d'animation (CAP petite enfance)

- 3 pour la période du 05 décembre 2016 au 29 avril 2017 – 35 heures

- 1 pour la période du 17 décembre 2016 au 31 mars 2017 – 35 heures

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

16. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT-LA PLAGNE — HIVER 2016/2017

Martine Hoën explique qu'il convient, comme chaque saison d'hiver, de recruter des agents saisonniers pour les accueils péri et extrascolaire de la commune déléguée de Macot-La-Plagne.

Elle propose ainsi la création des postes suivants, nombre de postes identiques à la saison dernière :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 02 novembre 2016 au 29 avril 2017 : 35 heures

- 2 adjoints d'animation pour la période du 05 décembre 2016 au 29 avril 2017 : 35 heures

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52).

17. CRÉATION DE 9 POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'HIVER 2016-2017

Afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté, Gérard Montillet rappelle qu'il convient de renforcer les équipes des services techniques pour la saison d'hiver.

Il propose ainsi la création des postes suivants, nombre de postes identiques à la saison dernière :

Pour la commune déléguée de Macot La Plagne :

Nombre de postes : 8 postes saisonniers

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoints techniques territoriaux de 2ème classe
Durée des contrats : du 5 décembre 2016 au 2 avril 2017. (CDD renouvelables si besoin jusqu'au 30 avril 2017).

Temps de travail : 35 h

Pour la commune déléguée de Bellentre :

Nombre de postes : 1 poste saisonnier

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoints techniques territoriaux de 2ème classe
Durée des contrats : du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017

Temps de travail : 35 h

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52).

18. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER PROJECTIONNISTE — HIVER 2016/2017

Anthony Favre indique qu'il convient, chaque saison d'hiver, de recruter un projectionniste pour le cinéma de Montchavin La Plagne afin d'assurer les missions suivantes : impression et mise en place de la publicité, billetterie, opérations préalables à la projection, réception et chargement des films, envoi de la fréquentation après chaque séance.

Il propose ainsi de l'embaucher pour un temps complet à 35 heures hebdomadaires pour la saison hivernale 2016-2017. L'agent sera recruté une semaine avant l'ouverture de la station de Montchavin La Plagne et jusqu'à sa fermeture. Le conseil municipal approuve la création du poste cité dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52).

Urbanisme

19. ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS BRIANÇON-MARJOLLET

Patrice Merel informe l'assemblée que suite aux travaux d'aménagement de la voie d'accès au hameau de Plan Gagnant, commune déléguée de Macot La Plagne, il convient de régulariser une emprise sur un terrain privé. Les propriétaires concernés ont souhaité procéder à un échange.

Il convient donc d'autoriser un échange entre la parcelle communale section 150H n° 848 Pra Flour de 700 m² et la parcelle section 150 M n° 1890 à la Combe noire et la Bocquetta de 429 m². Le conseil municipal approuve l'échange de terrain comme proposé. (Votants : 52, pour : 52)

20. AUTORISATION ACCORDÉE AU GROUPE NEXALIA POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE DIAMANT BLANC AU DOU DU PRAZ

Patrice Merel rappelle à l'assemblée que le groupe NEXALIA a été retenu pour la réalisation d'un projet immobilier sur le site du Dou du Praz. Il importe dans un premier temps d'autoriser ce groupe à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section 150 N n° 1984-1552 situées à Plagne Villages.

Joël Ougier Simonin fait part d'une remarque de Laurent Astier : ce dernier souhaiterait qu'une réflexion soit lancée au niveau de la collectivité pour diversifier les futures constructions. En effet, il aimerait que les futurs projets immobiliers tendent plus vers des chalets de haut standing plutôt que sur des bâtiments style résidence de tourisme.

Patrice Merel prend note de la remarque mais indique que ce projet immobilier est une résidence hôtelière 5 étoiles, donc déjà de haut standing. Ce critère était primordial dans le montage du projet. C'est un objectif de la collectivité de s'orienter vers une gamme hôtelière plus élevée.

Le conseil municipal autorise le groupe Nexalia, retenu pour la réalisation d'un projet immobilier sur le site du Dou du Praz, à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section 150 N n° 1984-1552. (Votants : 52, pour : 50, abstentions : 2, Corine Michelas, Laurent Astier par pouvoir)

21. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SARL L'OURS BRUN POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE EXTENSION DE TERRASSE AU RESTAURANT L'ARPETTE.

Patrice Merel informe l'assemblée que la SARL L'OURS BRUN souhaite agrandir sa terrasse au restaurant d'altitude l'Arpette, située sur le territoire de Belle Plagne. Pour ce faire, il convient d'autoriser la SARL L'OURS BRUN à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section 150 M n° 2054-2579L. Le conseil municipal confirme son accord pour que la commune, en qualité de propriétaire domanial, autorise le dépôt par la SARL L'OURS BRUN d'une demande de permis de construire sur ce tènement. (Votants : 52, pour : 52)

22. CESSION LICENCE IV À LA SAS LE BONNET

Patrice Merel rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une licence IV. Au vu de la demande de la SAS LE BONNET de l'acquérir, Patrice Merel propose de leur céder au prix de 15 000 €. Le conseil municipal approuve la cession de la licence IV, appartenant à la commune, à la SAS LE BONNET pour un montant de 15 000 euros. (Votants : 52, pour : 52)

23. ECHANGE DE TERRAIN OPAC/COMMUNE.

Freddy Buthod Garçon informe l'assemblée que suite à la réalisation d'un programme immobilier de l'OPAC de la Savoie, il convient de procéder à un échange de terrains sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. Le conseil municipal accepte la cession des parcelles communales section 093 ZO 632p pour 17m² et 22 m² en contre partie des parcelles appartenant à l'OPAC, section 093 ZO 633p pour 11 m² et 15 m² (Votants : 52, pour : 52)

24. ACQUISITION TERRAIN LA GRANDE BERGERIE À LA CÔTE D'AIME.

Suite à l'aménagement d'un carrefour sur la voirie communale de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Freddy Buthod Garçon explique qu'il convient de régulariser l'emprise de celui-ci sur des terrains privés à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles : Section 093 ZT 209p d'une surface de 76 m² à M. Cleyrat Cyril et Mme Allier, Section 093 ZT 211p d'une surface de 81 m² à Mme Buthod, Section 093 ZT 456p d'une surface de 78 m² à Mme Buthod Garçon Myriam et indique le prix de chaque acquisition s'élève à un euro. (Votants : 52, pour : 52)

25. AUTORISATION ACCORDÉE À MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIÉTÉ DES ECRINS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du front de neige d'une part et de la mise en accessibilité et en sécurité du cinéma de Plagne Centre, d'autre part, et la nécessité d'intervenir sur la copropriété des Ecrins. La copropriété des Ecrins qui s'est réunie en assemblée générale le 9 août 2016, a donné son accord sur les termes de la convention présentée. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la copropriété des Ecrins (Votants : 52, pour : 52)

26. ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CÔTE D'AIME

Freddy Buthod Garçon informe l'assemblée que la parcelle cadastrée 093 section YH n° 231, située au Villard de la Côte d'Aime, en bordure du chemin rural de la Corbière est grevée d'une emprise d'emplacement réservé au PLU, dans le cadre de l'élargissement de la voirie.

La commune déléguée doit acquérir cet emplacement d'une surface de 7 m².

Par ailleurs, la parcelle cédée à la collectivité sera grevée d'une servitude de passage au profit du reste de la parcelle divisée et ce, depuis le chemin rural dit de la Corbière.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 093 section YH n° 361 d'une surface de 7 m², lieu-dit « le Val » au prix de 136 €/m² à M. A BURGUET/C. DORMONT et indique que cette parcelle sera grevée d'une servitude de passage au profit de la parcelle 093 section YH n° 360 à partir du chemin de la Corbière. (Votants : 52, pour : 52)

27. GALERIE PLAGNE CENTRE : RÉGULARISATION DES EMPRISES AVEC LA SCI DU RUISSEAU DE BONNEGARDE

Patrice Merel rappelle à l'assemblée les délibérations prises par la commune historique de Macot la Plagne concernant la régularisation de diverses emprises avec la SCI du Ruisseau de Bonnegarde dans le cadre de la rénovation et de la mise en accessibilité des galeries de Plagne Centre pour les personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, suite à des contretemps préjudiciables à l'élaboration de l'ensemble des actes nécessaires à cette régularisation, il a été convenu avec les représentants de la SCI de scinder la réalisation de cet accord, en retardant la remise par la collectivité du lot n° 124 correspondant à la réserve nouvellement créée. Patrice Merel propose l'acquisition auprès de la SCI du Ruisseau de Bonnegarde : du lot n° 1 de la copropriété cadastrée section 150 N n° 1434 et une partie du lot n° 81 de la copropriété cadastrée section 150 N n° 715 dénommée les Ecrins (nouveau n° de lot : 126), le tout représentant une surface d'environ 36 m². En contrepartie, la commune cède le lot n° 537 (50/9328 millième) de la copropriété cadastrée section 150 N n° 1435 d'une surface de 26 m² à la SCI du Ruisseau de Bonnegarde.

La valeur de l'échange s'élève à 54 000 € avec une soulte d'un montant de 15 000 € au profit de la SCI du Ruisseau de Bonnegarde. Une indemnité supplémentaire d'un montant de 30 000 euros sera octroyée pour l'aménagement des locaux prévus dans le protocole d'accord du 08 novembre 2013. A ce jour, la commune doit donc 45 000 euros à la SCI Ruisseau Bonnegarde pour finir de régulariser cette emprise.

Joël Ougier Simonin demande si le coût des travaux de la réserve située sur le lot n°124 est bien de l'ordre de 50 000 euros. Le cas échéant, la collectivité va s'acquitter de plus de 100 000 euros pour régulariser cette affaire. Patrice Merel répond que, pour le moment, la négociation concernant ce lot n'a pas débuté. Joël Ougier Simonin est d'accord sur le fait que le coût qui va être versé au final à la SCI Ruisseau de Bonnegarde compensera les deux ou trois années où ils n'ont pas pu utiliser ou louer leur local.

Joël Ougier Simonin rappelle que ce dossier a été effectivement traité et validé par le mandat précédent. Le conseil municipal approuve la régularisation des emprises avec la SCI du Ruisseau de Bonnegarde comme présentée ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

28. BELLE PLAGNE : AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE CHALET DE CHRONOMÉTRAGE

Gérard Montillet explique que le chalet de chronométrage de Belle Plagne n'est pas du tout adapté à l'accueil du personnel. Il a donc été décidé de remplacer ce chalet par un équipement mieux adapté qui n'est plus utilisé depuis quelques années. Pour cela, un sous-bassement en dur doit être réalisé et il convient donc d'autoriser le maire à déposer une demande de permis de construire. Joël Ougier Simonin trouve dommage de réaliser des travaux sur ce chalet avant le réaménagement du stade. Monsieur le maire explique que le projet du stade a été stoppé en raison de la présence de flore protégée. Il n'est pas possible d'attendre que cela soit réglé pour remplacer le chalet, il faut répondre à l'obligation d'hygiène et de confort pour le personnel. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle communale cadastrée section 150 M n° 2181. (Votants : 52, pour : 52)

29. EPFL VALEZAN

Pierre Gonthier explique que la commune déléguée de Valezan avait demandé à l'EPFL de la Savoie d'acquérir un ancien bâtiment à usage de fruitière afin de le transformer en mairie-bibliothèque et appartement.

La commune de Valezan a remboursé l'établissement mais il convient, aujourd'hui, d'autoriser le maire à signer l'acte de rétrocession de ce bien à la commune par l'EPFL.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles à l'EPFL de la Savoie : Section D n° 350 Valezan d'une surface de 439 m² (bâtiment) et Section D n° 1562 Valezan pour une contenance de 22 m² à prendre dans une plus grande surface de 43 m². (Votants : 52, pour : 52)

Finances

30. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE, ÉCOLE DU VILLARD

Martine Hoën informe le conseil municipal que le transport scolaire « retour midi » de l'école du Villard de la commune déléguée de la Côte d'Aime est supprimé à compter de la rentrée 2016. De ce fait, la collectivité proposera aux enfants scolarisés dans cette école un service de restauration scolaire, avec fourniture des repas préparés par la cuisine centrale de Plagne Centre. Il est proposé que les tarifs de la cantine scolaire de l'école du Villard de la commune déléguée de La Côte d'Aime soient identiques à ceux des restaurants scolaires des écoles de la commune déléguée de Macot-La-Plagne, soit 4,10 € pour la prochaine rentrée scolaire et soit fixé à 8.20 € pour les enfants en inscription hors délai ou pour l'accueil d'urgence.

Le conseil municipal approuve la tarification des repas du restaurant scolaire de l'école du Villard comme proposée ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

31. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Séverine Brun précise que cette décision modificative concerne principalement le remboursement à l'état de dégrèvement de taxes d'urbanisme pour 90.455,00€ ne pouvant être compensés avec des recettes :

72 378 € concerne la Commune de Bellentre et 18 077 € la Commune de Macot La Plagne.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget général. (Votants : 52, pour : 52)

32. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CONTRIBUTION À L'OGMC

Roger Poussin rappelle que lors du vote du budget prévisionnel 2016, une subvention de 85 000 € a été allouée à l'OGMC (Organisme de Gestion de Montchavin les Coches). L'OGMC s'occupe entre autres de gérer les garderies et cantines sur la station de Montchavin La Plagne. Après étude budgétaire et financière de l'OGMC menée par les services, il s'avère nécessaire d'augmenter cette contribution et de leur allouer 20 000 € supplémentaires.

En effet, il est rappelé que les années précédentes, le montant de la subvention allouée s'élevait à 112 000€, mais qu'avec l'arrêt de l'exploitation de la patinoire « traditionnelle », une économie devait être réalisée sur les charges énergétiques notamment. Cependant en parallèle, l'essai d'une patinoire artificielle a été mené. De même, suite à la demande du trésor public, il n'a plus été possible de vendre des « tout inclus » avec les prestations ESF, ce qui a entraîné la baisse des recettes des garderies durant cet hiver. Il convient donc de revoir à la hausse le montant de la subvention communale allouée à cet établissement public.

Isabelle Girod Gedda demande si le déficit entraîné par la perte des ventes « tout inclus » de l'ESF a pu être évalué. Roger Poussin estime une perte de 15000 euros, à confirmer à la clôture du budget.

Suite à l'interrogation de René Allamand concernant la patinoire artificielle, Roger Poussin répond que ce type de structure s'adresse surtout aux enfants. Elle ne contente pas les adolescents et les adultes. Roger Poussin, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le conseil municipal valide la contribution complémentaire de 20 000 € à l'OGMC au titre de 2016. (Votants : 51, pour : 51)

33. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS — COMPLÉMENT

Anthony Favre présente une demande complémentaire du club des sports de Montchavin La Plagne, sollicitant la somme de 1600 € supplémentaires pour l'organisation de l'assemblée Générale du Comité de Savoie. Cette assemblée générale est importante car elle concerne notamment l'organisation des championnats du monde de télémark en 2017 à Montchavin La Plagne.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association pour 2016 telle que proposée ci-dessus. (Votants : 52, pour : 52)

34. AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC VVF

Anthony Favre propose de repousser cette convention au prochain conseil municipal. Il explique qu'il est noté que le coût des travaux de 15 000 euros est révisé par indice. Il précise qu'il n'est pas d'accord car cela n'a jamais été évoqué lors des négociations. Cette convention sera ainsi représentée lors d'un prochain conseil municipal après qu'un nouveau contact aura été pris avec VVF. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter ce point au prochain conseil municipal.

35. AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL ET SFIL

Séverine Brun rappelle que la commune historique de Macot la Plagne avait conclu une convention en novembre 2015 avec le représentant de l'Etat, destinée à garantir les risques financiers liés à l'emprunt souscrit en 2007 auprès de Dexia puis transféré à la SFIL, et destiné à payer le contentieux des Créolies.

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, Séverine Brun indique qu'il y a lieu de conclure une convention au nom de La Plagne Tarentaise pour la garantie des risques financiers liés à cet emprunt.

(Votants : 52, pour : 52)

Questions diverses

LISTE DES MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil. (cf voir tableau ci-après).

LISTE DES BAUX

Monsieur le maire présente la liste des baux passés depuis le début de l'année (cf voir tableau ci-après).

ARRÊT NAVETTE LES COCHES

Anthony Favre explique qu'une pétition a été faite par les copropriétaires signifiant que l'arrêt navette situé devant l'office de tourisme des Coches était mal positionné et dangereux.

Un constat a été établie en présence de la gendarmerie et du transporteur pour trouver une solution plus adaptée à la sécurité. Il est donc proposé de déplacer cet arrêt bus à droite en montant pour ne pas croiser la ligne de face.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DU SIVU DES GRANGES

Anthony Favre informe les élus qu'il a demandé que les deux agents du SIVU des Granges (station d'épuration des communes historiques de Bellentre, de Landry, de Peisey Nancroix et des Chapelles) puissent intervenir sur la station d'épuration de Valezan. Comme ces agents ne dépendent pas de la commune déléguée de Valezan, une convention va devoir être signée entre la Plagne tarentaise et le SIVU pour la mise à disposition de ces agents et sera présentée au prochain conseil municipal pour approbation.

NOM DE LA STATION MONTCHAVIN LA PLAGNE

Anthony Favre rappelle que des pétitions ont été signées par des copropriétaires des Coches contre le nom de Montchavin La Plagne. Ces derniers déploieraient la perte du nom Les Coches derrière Montchavin. Anthony Favre explique que deux réunions ont été organisées à ce sujet : une le 19 mai avec 42 présents et une au mois de juillet avec 143 personnes (une majorité de propriétaires). Au final, la majorité de l'assemblée présente a donné raison sur le choix du nom Montchavin La Plagne et des retours positifs que cela va entraîner. Monsieur le maire confirme que la majorité de la salle était hostile aux quelques personnes présentes qui s'opposaient au nouveau nom de la station. Il était évident pour 95% des personnes présentes que le nom de La Plagne accolé à Montchavin était plus porteur et plus vendeur pour la station.

OFFICE DU TOURISME LA PLAGNE ALTI-TUDE

Monsieur le maire fait part de la démission de Laurent Astier au poste de président de l'office du tourisme de La Plagne Altitude. Il indique que la candidature de Patricia Bérard sera proposée au bureau de l'office du tourisme de la grande Plagne pour le remplacer.

PISTES VTT DE LA PLAGNE

Monsieur le maire indique que Laurent Astier ne s'occupera plus du dossier des pistes VTT et qu'il sera remplacé par René Allamand et Stéfan Koumanov aidé d'un technicien de l'office du tourisme de La Grande Plagne.

LE GLACIER DE BELLECÔTE

Anthony Favre rappelle que le 12 septembre prochain marquera le 150e anniversaire de l'ascension du glacier de Bellecôte. Ce dernier a été acquis par la commune historique de Bellentre en 1492 sur un acte oral. Cet acte a été signé à Montorlin en 1495 devant un notaire qui est venu de Faverges à dos d'âne. Cette première ascension a été réalisée le 12 septembre 1866 par des britanniques accompagnés de guides de Chamonix.

P

ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2016

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315016M1026	MIBORD CHRISTIANE	Sangot	réhabilitation partie grange avec création 2 logements
07315016M1025	SAS LA BERGERIE	Restaurant la Bergerie	extension du restaurant
07315016M1041	VIVET Fabrice	Macot Rue de la Remise	construction maison d'habitation
07315016M1037	HERBERT SIMON	les Coches Bellentre	travaux sur construction existante

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT
MAPA 16/05	Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation de la cantine scolaire de la commune déléguée de la Côte d'Aime	F.BOCH ARCHITECTE	22 820 €
MAPA 16/06	Traitement, impression et livraison de titres-restaurants	NATIXIS	MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - PAS DE MINI-PAS DE MAXI
MAPA 16/07	Entretien, nettoyage et curage des canalisations et décanteurs	SCAVI	MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - PAS DE MINI-PAS DE MAXI
	Abri moto auberge de Valezan	SCIA CHENU	5 553,80 €
	Avenant marché voirie Bellentre La Côte d'Aime Valezan	EIFFAGE	MARCHÉ À BONS DE COMMANDE
MAPA 15/33	Appartement ancienne mairie de Valezan		
	Lot 1 - Cloisons doublage faux plafonds et peinture	EURL BONNEVIE VICTOR	9 490 €
	Lot 2 - Menuiseries	BERTRAND JEAN PHILIPPE	2 017,20 €
	Lot 3 - Faïence	CONSTRUCTION SAVOYARDE	2 820 €
	Lot 4 - Revêtements sols souples	SARL CLEMENT JAY	2 200 €
	Lot 5 - Plomberie sanitaire VMC	SARL DIMIER	6 410 €
	Lot 6 - Electricité	POCCARD CHA-PUIS JM	7 067 €

DATE	TYPE BAIL	PRENEUR	LOYER	DUREE	TERME	LIEUX
30/06/16	Convention mise à disposition	Rucher des Allobroges	gratuit	3 ans	31/05/19	Bureau bâtiment verdache Macot
01/07/16	Convention de prêt à usage	Roller hockey club Tarentaise	Gratuit	5 mois	30/11/16	ancienne patinoire des Coches
10/07/16	CODP Manège de Bellecôte	Raphaëlle Medjaher	800 €/an	5 ans	30/06/21	Emplacement Plagne Bellecôte
04/07/16	Bail saisonnier été 2016	David SIJEY-ROL	150 €/mois	2mois	30/08/16	Jovet n°5 Plagne Centre
05/07/16	Bail saisonnier été 2016	Laure Garnotel	300 euros	3 semaines	24/07/16	Jovet n°15 Plagne Centre
20/07/16	Bail saisonnier été 2016	La Plagne Tourisme Altitude	titre gracieux	3 semaines	13/08/17	Jovet n°14 (préparateur 6000 d)
12/08/16	Convention mise à disposition	SAP	titre gracieux	1 an	30/07/17	Terrain motocross Sangot
12/08/16	Codp terrain Belle Plagne	El pro	800 €/an	4 ans	30/06/20	Terrain Belle Plagne
12/08/16	Convention mise à disposition	Club tarentaise Judo	titre gracieux	1 an	31/08/17	Salle 1er étage ancienne mairie
17/08/16	Convention mise à disposition	SCI La Lovatière	600 €/par mois	1 an	19/05/17	local stockage Plagne Centre

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016 – 19H00

Présents : René ALLAMAND – Gérard MONTILLET – Patrice MEREL – Séverine BRUN – Jean Luc BOCH – Christiane CHARRIÈRE – Stefan KOUMANOV, Myriam MONTMAYEUR – Sylvie BÉRARD – Joël OUGIER SIMONIN – Evelyne FAGGIANELLI – Patricia BÉRARD – Corine MICHELAS (20h)

Excusés : Richard BROCHE – Marion LIZEROUX – Pierre OUGIER – Fabienne ASTIER

Absents : Laurent ASTIER – Raphaël OUGIER

Rappel : Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas d'ordre du jour. Il a souhaité faire une réunion afin de faire un point général sur les dossiers en cours.

ACONCAGUA

Monsieur le maire rappelle le projet de réalisation d'une résidence de tourisme 4 étoiles comprenant un parking de 200 places. Il précise qu'il est prévu qu'environ 20/25 places soient vendues aux résidents ; il restera une centaine de places pour les appartements. Ce bâtiment sera construit dans un terrain de mauvaise qualité, qui a déjà fait l'objet de nombreuses études, et qui générera donc des coûts de construction très élevés. L'objectif est de dynamiser le secteur Plagne centre. Pour rappel et selon la Société d'Aménagement de La Plagne, les lits nouveaux créés rapportent en moyenne 2000 euros par lit pour les forfaits de ski, 100 000 euros de taxe de séjour, sans oublier les taxes d'habitation et foncière pour les collectivités ainsi que la CFE (ex taxe professionnelle).

PROJET DE BÂTIMENT PLAGNE CENTRE DANS LE PROLONGEMENT DU JOVET

Dans toutes nos stations, l'accueil des étudiants génère des difficultés, notamment lorsqu'ils sont logés au milieu des familles. Or cette clientèle constitue potentiellement les futures familles clientes de la station, il s'agit donc de pouvoir les accueillir afin de les fidéliser. Cependant, les groupes accueillis ont été à l'origine de gros dégâts dans les appartements. Il est donc envisagé de réaliser deux bâtiments pour les accueillir. Ces derniers seraient intégralement portés et financés par la SAP, et installés sur l'actuelle salle hors sacs pour l'un, et entre l'arrivée du télésiège des Mélézes et départ du télésiège La Bergerie pour l'autre. L'esquisse est présentée aux membres du conseil communal. Il est proposé la création de 500 lits. Monsieur le maire indique qu'il y a une demande très forte de plusieurs Tour-Opérateurs pour gérer ces résidences. Le bâtiment de la salle hors sac sera donc vendu à la SAP. Une boîte de nuit sera également créée en sous-sol et ouverte au public. Une salle hors sacs sera recréée dans le deuxième bâtiment avec accès direct sur les pistes (TS Bergerie).

Les toilettes publiques seront plus visibles et accessibles (coté pistes). Les bus ne stationneront pas mais déposeront simplement les étudiants et repartiront. Les étudiants viennent principalement en janvier. Les appartements actuellement dans la salle hors sacs seront transférés dans le bâtiment en aval du Jovet (ci-dessus point 2). Si le projet aboutit, la livraison est prévue fin 2018.

ARAUCARIA

L'hôtel a été vendu à un gestionnaire de plusieurs hôtels. Un projet va être présenté prochainement à la collectivité.

GRACIOSA

une nouvelle étude a été réalisée, le bâtiment ne se situe plus sous la zone avalancheuse. Ce qui signifie, qu'aujourd'hui, ce bâtiment pourrait se vendre et être rénové comme hôtel ce qui est très intéressant pour la station. Il est donc actuellement proposé à la vente.

AVANCEMENT DU BÂTIMENT FRONT DE NEIGE À PLAGNE VILLAGES

1100 lits sont prévus au total, 600 devraient être livrés cet hiver. Il est précisé que Promeo gèrera lui-même leur stationnement.

PROJET PLAGNE SOLEIL : HÔTEL 5 ÉTOILES HAUT DE GAMME

Monsieur le maire précise que pour ce projet des places de parking souterrain sont également prévues (2 niveaux de stationnement). Suite au nouveau dépôt de permis, la surface du bâtiment sera de 9700 m² de surface (c/7 800 m prévues au départ), soit environ 2,5M€ pour 600 lits.

PROJET HAMEAU DES MOUTONS

Le projet est un bonne voie, Patrice Merel précise qu'une modification du PLU devra être approuvée (probablement au conseil de novembre).

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PERRIERE

Le projet retenu est présenté aux membres du conseil communal.

PROJET BELLE PLAGNE - CENTRE DE FORME

Les grandes lignes ont été définies. Suite aux dernières modifications apportées à la phase démolition/reconstruction, la démolition coûtera 250 000 euros au lieu des 600 000 annoncés au départ ; ce qui est une très bonne nouvelle. La phase reconstruction est en cours de réflexion, un programmiste travaille sur ce dossier afin de proposer le projet le plus pertinent pour la station.

COPROPRIÉTÉS PISCINE DE PLAGNE BEL- LECOTE

La commission finances de vendredi évoquera la prise en charge du déficit de cet équipement, mais également la dynamisation de l'équipement avec de nouveaux projets. La complexité est aujourd'hui le transit par le SIGP, qui doit donc remettre l'équipement à la commune. Une délibération sera proposée au conseil de novembre. Un avocat a été mandaté par le SIGP afin de recouvrer les montants non payés par les copropriétaires. Actuellement, dans le cadre de la DSP, Récréa est créancier de la copropriété pour le paiement des redevances.

FORFAITS GENS DU PAYS

La station de Tignes a été redressée sur tous les prix spéciaux appliqués pour les gens du pays (Chambre Régionale des Comptes, Urssaf, services fiscaux) ; les tarifs sont jugés discriminatoires. Une nouvelle politique forfaitaire va donc être mise en place, afin de permettre de répondre à la réglementation mais également aux attentes des usagers. L'augmentation des forfaits saison sera cependant substantielle. La tarification des forfaits pour les moniteurs de ski est également en cours de discussion.

TÉLÉPORTÉ AIME/LA PLAGNE

Monsieur le maire rappelle la réflexion en cours et l'étude mandatée par les communes d'Aime-La-Plagne et La Plagne Tarentaise pour la faisabilité d'une liaison vallée/station. Un comité de pilotage va être désigné au prochain conseil municipal. Monsieur le maire propose 3 élus de la commune historique de Macot et 3 élus des autres communes historiques + la directrice générale des services. Candidats : Patrice Merel, Stefan Koumanov, René Allamand, Jean Luc BOCH + la directrice générale des services.

PISTE DE BOB

Le travail réalisé depuis 2 ans avec la piste de bob a pour objectif de pérenniser la commercialisation de cet équipement afin de permettre de dégager des recettes et d'équilibrer le budget. L'office du tourisme candidate à des événements internationaux (coupes d'Europe et du Monde) afin de promouvoir cet équipement et de le pérenniser dans le temps.

QUESTIONS DIVERSES

Pierre GONTHIER a été nommé président de l'office du tourisme, il restera le délégué RH, et Séverine Brun sera proposée au prochain CM du 03 octobre comme déléguée aux finances.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL DE LA CÔTE D'AIME

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 – 20H00

Présents : Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
René LUISSET, 1er adjoint, Freddy BUTHOD GARÇON, 2ème adjoint, Charles BOUZON, 3ème adjoint, Martine HOËN, 4ème adjointe,
Alain OLLINET, Lionel TARDY, Pascal COLLOMB, Jean-Luc BLANCHET, Marcel SYLVESTRE, conseillers municipaux,
Excusé : Daniel SERVAJEAN, conseiller municipal

DIVERS

- Point sur les dossiers techniques en cours et sur la réorganisation des plannings des agents (permanences et astreintes)
- Départ d'un agent technique depuis le 18/09/2016 (agent technique) qui sera remplacé à partir du 01/11/2016 (CDD + stage, total 2 ans).
- Présentation par le responsable des bâtiments et équipes de la fiche d'intervention hebdomadaire pour planifier le travail des agents.
- Nécessité d'un « cadrage » des agents techniques avec l'arrivée du nouvel agent technique.
- Déneigement : optimisation des flux entre Valezan, Bellentre, La Côte d'Aime et Macot. Une nouvelle organisation du travail en complément avec Valezan est à l'étude.
- Centralisation des demandes d'interventions techniques auprès du responsable des bâtiments et des équipes de la Plagne Tarentaise. Les élus (sauf cas d'urgence) ne devront pas intervenir dans le planning établi.
- Nécessité de mettre en place une réunion (séquence à définir) pour fixer le calendrier d'interventions et échanger sur les travaux effectués ou non.
Ce calendrier sera évoqué en présence du responsable des bâtiments et des équipes de la Plagne Tarentaise, lors du prochain conseil communal.

PROJET PARKING LA PETITE BERGERIE

10 places dont une place handicapé.
Estimation des domaines : à négocier avec le propriétaire.
Coût global de réalisation estimé à 110 000 euros hors étude géologique.

MONTMÉRY

Projet de création d'un parking (projet à l'état d'étude architecte).

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°3 du PLU (cas d'habitation classée en zone agricole, cas chalets d'alpage) en fonction du classement des parcelles recalées actuellement en terme de classement.

LA CORBIÈRE

Emplacement réservé pour un nouveau transformateur EDF.

Des négociations sont en cours avec le propriétaire pour acheter cet emplacement.

PPI : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Appartement au-dessus de l'ancienne école : présentation du projet de rénovation de l'appartement.
2 solutions proposées : un grand appartement (environ 98 m²), ou 2 appartements (46 m² + 52 m²).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Retracer le « zèbrage » du stationnement du bus à l'école et revoir les emplacements prévus pour les personnes à mobilité réduite.

CUISINE SCOLAIRE

Nouvelle cuisine de l'école : succès.

POINT RENTRÉE SCOLAIRE

Sous la direction de Justine Chenal, les enfants de La Côte d'Aime ont fait leur rentrée ce jeudi 1er septembre 2016.

Cette année nous avons deux classes :
Une classe de maternelle et CP, les élèves étaient au nombre de 19 à la rentrée, et depuis 20 !
Une classe qui accueille les enfants du CE1 au CM2 qui compte 25 enfants. Soit un total de 45 enfants !

LE PÉRISCOLAIRE ET SON ÉQUIPE

Plusieurs nouveautés sont à noter cette année !

La première est l'ouverture du restaurant scolaire !

Les travaux d'aménagement auront lieu l'année prochaine, mais d'ores et déjà, les plats cuisinés par la cuisine centrale de Plagne Centre sont livrés chaque jour.

Nous pouvons déjà compter sur une fréquentation très importante au 30 septembre :

26 enfants sont accueillis en moyenne chaque jour. Le maximum d'enfants pouvant être accueillis sera de 40 cette année et les travaux permettront de porter ce nombre à 50.

Le transport du midi n'existant plus, il était indispensable de mettre ce service en place dès cette année et de restructurer l'équipe du périscolaire.

La deuxième nouveauté est le départ de l'agent-

qui assurait l'accompagnement du transport scolaire depuis de nombreuses années. Elle a rejoint l'équipe des ressources humaines au sein de La Plagne Tarentaise. Nous la remercions pour son grand dévouement auprès des enfants et sa disponibilité pendant toutes ces années. Nous lui souhaitons une grande réussite dans son poste.

Une référente est maintenant en charge du restaurant scolaire. Elle s'occupe du transport scolaire et assure la garderie le soir. Elle garde une partie de l'entretien du groupe scolaire et du chalet de Foran, ainsi que l'arrosage des fleurs en saison estivale.

Elle est épaulée par un autre agent au service et à la surveillance des enfants pendant le temps de midi.

Une troisième personne vient les aider dès que l'effectif dépasse 24 enfants.

L'ATSEM de l'école s'occupe aussi de la garderie du matin. Il est à noter que la garderie ouvre maintenant ses portes dès 7h20 !

LES TAP -TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Ces temps se déroulent les vendredis après midi de 13h30 à 16h30 et sont gratuits.

La Bibliothèque est présente chaque semaine. Un agent communal et une bénévole de la bibliothèque animent avec maestria cette activité. Les enfants participent à une activité manuelle autour du livre : On parle voyage, on dessine, on colle, on visite un potager, etc...

Les enfants empruntent un ou des livres qu'ils échangent chaque semaine.

Les activités animées par des intervenants extérieurs sont :

Le Hip-Hop avec Rémi, la Zumba et la gymnastique avec Elisa, l'art plastique avec l'Atelier Pictural de Montméry- Florence Régnault, l'Anglais avec Rachel, le tennis avec Eric.

L'Atsem s'occupe de la sieste comme les autres jours¹⁴ de la semaine. Avec l'agent qui s'occupe des enfants à la garderie, elles animent et encadrent les enfants pendant cet après midi.

La dernière nouveauté est la mise en place d'une messagerie et d'une ligne téléphonique toutes deux dédiées au Péricolaire.

Mail : periscolaire-lca@laplagnetarentaise.fr

Téléphone : 04 79 00 86 57

Les parents sont invités à utiliser ces moyens de communication pour toutes les informations relatives au restaurant, la garderie, le transport scolaire et les TAP.

Voilà une rentrée bien chargée pour toute l'équipe du périscolaire que nous tenons à remercier pour leur motivation, leur dévouement, leur implication et le professionnalisme dont elles font preuve chaque jour.

Fin de séance à 22 heures 30.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 14 octobre 2016 8h30-11h30
- Jeudi 24 novembre 2016 16h00-19h00
- Vendredi 9 décembre 2016 8h30-11h30

Il se peut que monsieur le Maire de la commune déléguée de Belleentre soit remplacé par un adjoint.

RECORD DU MONDE

Le dimanche 11 septembre, dans la station de Montchavin-la Plagne, John Thomas a battu le "record du monde du plus gros dénivelé positif réalisé avec un vélo de route en 12h00".

Sous un magnifique soleil estival, ce bellentrain d'adoption âgé de 49 ans s'est élancé à 7h30 pour un périple de 12h00. Le record à battre était de 9 271,80 mètres à effectuer en moins de 12h est était détenu par Adrian ELLEUL, un Australien, depuis le 21 juin 2014.

John a donc relevé haut la main ce défi en effectuant des rotations entre l'entrée du village de Montorlin et l'entrée du village de Montchavin (retournement dans le virage face à la Police Municipale) par la route départementale.

Toute cette journée, il a avalé sans relâche les kilomètres et les allers-retours lui permettant de valider ce nouveau record.

A 19h30, il affichait au compteur 268 km pour un dénivelé de 9 847,12 mètres et ouvrait donc les enchères pour un nouvel exploit.



LABEL TOURISME QUALITÉ

A la suite d'un audit réalisé au cours de l'été 2016, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne s'est vu attribuer la marque « Qualité Tourisme » par l'organisme «Offices de Tourisme de France».

Véritable reconnaissance du travail entrepris par l'OTGP dans le cadre de sa démarche d'amélioration, elle est le fruit du Plan Qualité Tourisme engagé par l'office depuis septembre 2015.

Cette marque atteste l'existence d'une démarche d'amélioration continue basée sur un référentiel national et déclinée en plan d'action pluriannuel. Le client étant au cœur de toutes les préoccupations, les mesures mises en place sont à deux niveaux, interne et externe.

D'un point de vue externe, sa mise en place répond à une nécessité de distinguer et de positionner la Plagne comme une destination « d'excellence » au sein d'un marché concurrentiel en contribuant à la fidélisation de la clientèle. D'un point de vue interne, ce plan d'action a pour objectif de faciliter le travail au quotidien des différents services en accroissant leur efficacité, en facilitant la professionnalisation des équipes et en fournissant un outil d'évaluation et de progrès permanent.

L'obtention de la marque va permettre à l'OTGP de solliciter son classement en catégorie I.



INFORMATION CCAS LA PLAGNE TARENTOISE

REPAS DES AÎNÉS SUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE LA PLAGNE TARENTOISE - A PARTIR DE 60 ANS

BELLENTRE

Le repas des aînés de la commune déléguée de Bellentre aura lieu le dimanche 13 novembre à 12h00 à la salle des fêtes. Information en mairie de bellentre pour l'inscription. tél: 04.79.07.11.06

MACOT LA PLAGNE

Le repas des aînés de la commune déléguée de Macot La Plagne aura lieu le dimanche 27 novembre à 12h00 à la salle polyvalente. Les inscriptions se font en mairie de Macot chef-lieu avant le 18 novembre 2016. 04.79.09.71.52.

Animation - Thomas FAURE, magicien - close up.

LA CÔTE D'AIME

Le gouter des aînés de la commune déléguée de la Côte d'Aime aura lieu le dimanche 20 novembre de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes. Pas d'inscription nécessaire

VALEZAN

Le repas des aînés de la commune déléguée de Valezan aura lieu le dimanche 11 décembre à 12h00 à l'auberge de Valezan. Les inscriptions se font en mairie de Valezan avant le jeudi 1er décembre 2016. tél : 04.79.07.66.41.

Soirée Pyjama Vendredi 14 octobre à 18h30

Bibliothèque de Macot chef lieu

«Complètement dans la lune»

Les équipes de la bibliothèque, de la crèche et du périscolaire vous attendent pour une aventure intergalactique !

Pour les enfants de 2 à 6 ans. Places limitées - réservation conseillée au 04.79.09.73.76

Fête de la pomme Dimanche 16 octobre

Commune déléguée de Macot La Plagne

Organisée par le comité des Fêtes de Macot La Plagne

en collaboration avec les Vergers de Macot
Animateur Eric MORIVAL

Avec la présence du groupe «Cocktail de Zik», les majorettes «Mystic Stars» et Orisha Danse
Fabrication et vente de jus de pomme
A partir de 9h00

Diverses animations toute la journée : Atelier Peinture, jeux géants intergénérationnels, Maquillage avec Lorraine, magie et sculpture sur ballons avec Thomas Faure, les Dentellières, Macot Patch', char des enfants des TAP

14h00 - Spectacle Willy le Clown

Restauration sur place, crêpes, Buvettes

Loto Dimanche 16 octobre

Commune déléguée de La Côte d'Aime

Salle des fêtes

Organisé par le club de l'amitié

Concours de belote Dimanche 22 octobre

Commune déléguée de La Côte d'Aime

Salle des fêtes

organisé par l'association des Parents d'élèves de la Côte d'Aime

Inscription à 19h, début du concours à 20h

Cross de la Tarine Dimanche 30 octobre 2016

Commune déléguée de Macot La Plagne

Cross dans les pommiers

Organisé par VEO 2000

Bulletin complet et inscription

sur www.veo2000.com

tél : 06.11.14.42.09



Commune déléguée de Macot La Plagne
Les enfants déambuleront dans les rues du chef-lieu pour Halloween en fin d'après-midi le

Lundi 31 octobre 2016.

organisé par l'APE de Macot.

Ne soyez pas surpris de voir des petits monstres sonnés à votre porte !

Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau. Depuis le 1er janvier 2016, la commune de La Plagne Tarentaise compte 5 bureaux de vote :

Bureau 1 : Macot,

Bureau 2 : La Plagne,

Bureau 3 : Bellentre,

Bureau 4 : La Côte d'Aime,

Bureau 5 : Valezan

Plans cadastraux

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe que les plans cadastraux peuvent être consultés sur cadastre.gouv.fr et les PLU de chaque commune déléguée sur le site l'observatoire.territoires.73.fr rubrique PLU.

Collecte des encombrants de porte en porte

La communauté de communes des Versants d'Aime organisent le ramassage des encombrants dans la commune de La Plagne Tarentaise

Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le mercredi. Ils seront collectés le jeudi.

La Côte d'Aime du Haut et Valezan :

Dépôt le 12 octobre, ramassage le 13 octobre

Macot La Plagne et Bellentre :

Dépôt le 26 octobre, ramassage le 27 octobre

Informations : 04.79.55.46.86

Attention pour Bellentre : pré-inscription obligatoire en mairie avant le 21/10/16- Tel : 04.79.07.11.06

Le mois du film documentaire
organisé par les bibliothèque de La Plagne Tarentaise

5 novembre 2016 à 19h30 - salle sous le groupe scolaire de Macot chef lieu
«ce n'est qu'un début» de Jean Pierre POZZI

10 novembre 2016 à 19h00- salle des fêtes de la côte d'Aime
«Une vie normale - chronique d'une jeune sumo» de Jill Coulon

15 novembre 2016 à 19h30- salle polyvalente de Macot chef-lieu
«Le Garçon Boucher» de Florian Geyer
En présence du réalisateur

19 novembre 2016 à 19h30- salle des fêtes de Bellentre
«Luthiers de la main à la main» de Baptiste Buob